

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-186 DU 22 AVRIL 1997

chargeant Monsieur Sahidou DANGO-NADEY,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et  
de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur  
Assouma YAKOUBOU, Ministre de la  
Fonction Publique, du Travail et de la  
Réforme Administrative pour compter du  
22 Avril 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU La Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

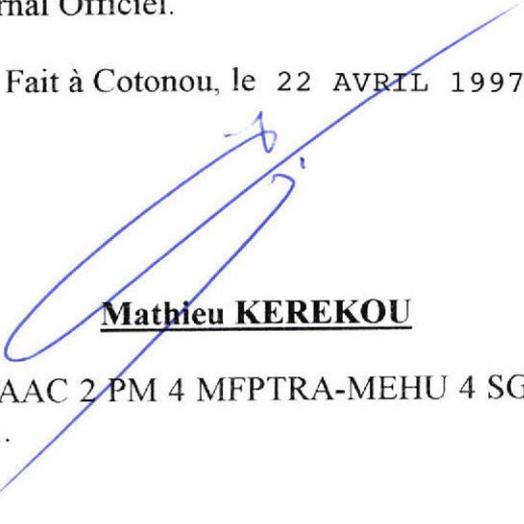
## DECRETE

Article 1er : Pour compter du 22 Avril 1997, Monsieur Sahidou DANGO-NADEY, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Assouma YAKOUBOU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 AVRIL 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MFPTRA-MEHU 4 SGG  
4 Autres Ministères 16 Départements 6 JORB 1.